

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, si Votre Honneur rend une décision, le projet de résolution sera peut-être soumis à une nouvelle discussion. Je signale qu'il est dix heures.

**M. l'Orateur:** Je rendrai ma décision demain, si tel est le désir du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

**L'hon. M. Lambert:** D'après la décision de Votre Honneur, les députés devront peut-être décider de la ligne de conduite qu'ils adopteront, et je n'aimerais pas qu'ils le décident en vitesse à dix heures quatre minutes.

#### MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

#### LES TRAVAUX PUBLICS: TORONTO— REMBLAYAGE DU LAC ONTARIO

**M. Ralph Cowan (York-Humber):** Monsieur, je me lève à nouveau pour porter à l'attention des députés à la Chambre la question du remblayage illégal du lac Ontario en contravention avec la loi sur la protection des eaux navigables et manifestement avec le consentement implicite de certains membres du gouvernement. Je soulève cette question ce soir à cause surtout de la réaction de la ville de New-Toronto, municipalité d'au moins 10,000 habitants, qui a reçu une lettre du ministère des Travaux publics faisant observer qu'elle n'avait pas obtenu l'autorisation de prolonger deux parcs publics jusque dans le lac Ontario. Un de ceux-ci représente un projet du centenaire de la ville de New-Toronto.

Il y a une semaine aujourd'hui, l'*Advertiser* de New Toronto publiait sur huit colonnes la manchette suivante: «Attaque contre le remblayage du parc de New Toronto». Puis, sur trois colonnes, venait le titre suivant: «Les lotisseurs peuvent le faire, pourquoi pas nous? Les conseillers répondent à l'avertissement du gouvernement». Voici l'article:

Les conseillers de New Toronto n'en croyaient pas leurs yeux lundi lorsqu'ils ont reçu du ministère des Travaux publics une lettre leur signalant que la ville n'avait pas reçu du ministère la permission de déverser du remblai dans le lac dans deux parcs.

Dans sa lettre, l'ingénieur régional, M. R. P. Henderson, a mentionné qu'on avait reçu une plainte de la *Lakefront Owners' Association*, qui se demande si la ville peut légalement déverser du remblai dans le parc Rotary, au bout de la Dixième rue, et dans le parc Prince of Wales, au bout de

la Deuxième rue. Le dernier parc est aménagé par la ville dans le cadre des travaux du centenaire.

Cette lettre a froissé les conseillers car, à leur avis, on ne devrait pas critiquer la municipalité parce qu'elle déverse du remblai dans le lac, alors que des lotisseurs privés l'ont fait impunément.

M. Henderson a dit que rien, dans les registres de son bureau, n'attestait que le ministère ait autorisé New Toronto à déverser du remblai dans le lac.

Je dois ajouter qu'on ne se rappelle pas non plus avoir donné l'autorisation aux lotisseurs de *Long Branch* pour les lotissements de Millgate.

Le président de l'Association des propriétaires riverains, Douglas Martin, a dit que l'Association avait tout naturellement porté plainte. «La loi exige qu'une autorisation soit obtenue du ministère des Travaux publics avant de mettre du remblayage dans le lac, et la loi doit être observée», a-t-il dit.

Les propriétaires riverains sont responsables de l'arrêt des travaux des deux immeubles de rapport de 18 étages de Millgate, qui devaient être construits sur un lot de grève remblayé. Ce conflit n'a pas encore été réglé.

D'après la loi sur la protection des eaux navigables, tous les travaux non approuvés par le ministère des Travaux publics doivent être enlevés aux frais du contrevenant.

Le conseiller Gordon Baycroft a proposé qu'une lettre soit envoyée à M. Henderson, l'informant que la question serait discutée à fond lors d'une réunion du comité plénier et qu'un rapport détaillé lui serait alors transmis.

En attendant, le conseil se demande pourquoi on s'attaque directement à lui alors qu'un si grand nombre d'autres cas semblables sont évidents sur les rives du lac.

Le maire Don Russell s'est même demandé si une autorisation avait été donnée pour le remblayage au parc de l'exposition et à l'usine d'épuration de l'Ouest, 23<sup>e</sup> rue, où de vastes travaux publics ont été effectués.

Le conseiller Harry Brown a mentionné le secteur derrière le motel West Point, le Chicken Palace et le lot de grève Millgate, à Long Branch, comme des régions devant faire l'objet d'une enquête.

Je signale que le *Daily Star* de Toronto a publié, mardi de cette semaine, en première page de sa troisième partie, une illustration de huit pouces de hauteur sur trois colonnes, pour signaler que l'administration de la région métropolitaine de Toronto remblayait 600 acres du lac Ontario. Je vous assure qu'aucun permis d'aucune sorte n'a été accordé pour cette entreprise. La nouvelle qui paraît dans la première page du *Star* est rédigée en ces termes:

On a déjà entassé 250,000 verges cubes de terre, que l'on commencera, l'an prochain, à déverser dans le lac.

Au bout de deux ans, lorsqu'on aura entassé six millions de verges cubes de terre, il y aura 100 acres de terrain de plus entre Mimico Creek et la rivière Humber.

Le comité consultatif de la région métropolitaine, s'occupant des rives et fondé il y a deux ans, espère que, vers 1985, la ligne du rivage avancera jusqu'à 2,000 pieds dans le lac actuel...

Aucune permission n'a été accordée pour le déversement de ce remblai dans le lac